

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **26**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers
absents : **4**

OBJET :
**Compte administratif de
l'exercice 2023 – Budget
annexe EAU**

SEANCE DU MARDI 25 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 25 février à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 19 février 2025 s'est réuni en salle du Conseil à Thiers Dore et
Montagne, sous la présidence d'Hélène BOUDON, Présidente de séance ;

Etaient présents :

Hélène BOUDON, Présidente de séance ;
Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine
PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN,
Martine MUNOZ, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent
PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre
SUREDA, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard
DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Sérap ALP, Farida LAID, Claire
JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sophie DELAIGUE à Martine MUNOZ,
Monique MORENO à Hélène BOUDON,
Pepa CAENEN à Isabelle FUREGON,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Thierry BARTHELEMY,
Stéphane RODIER, Maire,

Secrétaire de séance :

Farida LAID

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE EAU

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- Vu le Compte de Gestion établi par le Responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de la Commune de Thiers ;
- Vu la délibération n°8 du Conseil Municipal du 15 avril 2024 ;
- **Considérant** que la délibération n°8 du 15 avril 2024, relative à l'approbation du compte administratif 2023 du budget annexe EAU a fait l'objet d'un recours au TA le 22 mai 2024 sous le n°2401148 ;
- **Considérant** qu'il est notamment soutenu que cette délibération ne respecte pas les règles de forme décrites à l'article L. 2121-14 du CGCT ;
- **Considérant** qu'il est donc nécessaire de retirer la délibération n°8 du Conseil Municipal du 15 avril 2024 approuvant le compte administratif 2023 du budget annexe EAU ;
- **Considérant** l'exécution budgétaire 2023 retracée en application de la nomenclature comptable M.49 pour le Budget annexe EAU ;
- **Considérant** les résultats pour le budget annexe EAU ;
- **Considérant** qu'Hélène BOUDON, première adjointe, a été élue par le Conseil Municipal pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif 2023 (article L 2121-14 du CGCT) ;
- **Considérant** que dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote (article L 2121-14 du CGCT) ;

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE EAU
 EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	1 466 694,05	G	1 511 102,90	G-A	44 408,85
	Section d'investissement	B	925 389,62	H	1 011 147,91	H-B	85 758,29

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	340 012,32 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	141 472,70 (si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	2 392 083,67	Q= G+H+I+J	3 003 735,83	=Q-P	611 652,16

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	274 403,08	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	274 403,08	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	1 466 694,05	= G+I+K	1 851 115,22		384 421,17
	Section d'investissement	= B+D+F	1 199 792,70	= H+J+L	1 152 620,61		-47 172,09
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 666 486,75	= G+H+I+J+K+L	3 003 735,83		337 249,08

Le Compte administratif 2023 fait apparaître :

Budget annexe EAU :

Solde cumulé de la section d'investissement	227 230,99 €
Dépenses d'investissement 2023 restant à réaliser	- 274 403,08 €
Recettes d'investissement 2023 restant à réaliser	
Solde de la section d'investissement 2023	- 47 172,09 €
Solde de la section de fonctionnement 2023	384 421,17 €
Solde de l'exercice 2023	337 249,08 €

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer et approuver le compte administratif de l'exercice 2023 pour le budget annexe Eau ;

Stéphane RODIER, Maire, n'est pas présent et ne participe pas au vote ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE (1 NE POUVANT PAS VOTER : Stéphane RODIER, Maire) :

- **Décide** du retrait de la délibération n°8 du Conseil Municipal du 15 avril 2024 ;
- **Constata**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **Approuve** le compte administratif 2023 du budget annexe EAU.

La secrétaire de séance,

La Président de séance,

Farida LAID



H. Boudon



Hélène BOUDON

Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le 14/03/2025



ID : 063-216304303-20250225-250225_13-BF